

E-Mail : *france@terredeslangues.com* – Internet : *www.terredeslangues.com*

Bureau ouvert de 9h00 à 12h45 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi

***Membre de l’Office national de garantie des séjours et stages linguistiques – Membre de l’UNSE***

Terre des Langues, SAS au capital de 35 550€

**Immatriculation Atout France IM037110010** - APE - NAF 7911Z -Siret 414 103 259 00035 RCP : GENERALI 7 Bd Haussmann, Paris –

Garantie financière GROUPAMA Noisy Le Grand



**L’ORGANISATION ET LA VENTE DE VOYAGES sont réglementées !**

La vente de voyages et de séjours est une **activité réglementée par le Code du Tourisme** et encadrée par les pouvoirs publics.

**L’immatriculation au registre national des opérateurs de voyages** et de séjours atteste que le professionnel avec lequel vous traitez votre projet de voyage remplit les conditions prévues par le Législateur pour exercer, à savoir :

- **une garantie financière** des fonds que vous lui confiez,

- **une assurance de responsabilité professionnelle**,

**L’Immatriculation est délivrée par Atout France**, organisme officiel dont le registre est consultable en ligne sur le site : <http://atout-france.fr/services/immatriculations-des-operateurs-de-voyages>

Dès qu’il s’agit d’organiser un voyage, quel qu’il soit, seul un agent de voyages ou un organisme **immatriculé** vous permet de voyager en toute sécurité (les problèmes de faillites d’XL Airways, Aigle Azur, Wow Air et autres compagnies en 2019 en atteste).

Pour celui qui la pratique, l’exercice illégal de l’activité de vente de voyages constitue une prise de risques importante, passible de 15 000 euros d’amende et d’un an d’emprisonnement

Ne pas faire appel à un professionnel dûment immatriculé est dangereux tant pour le consommateur que pour la collectivité : argent perdu, vacances gâchées, absence de recours en cas de détresse pour ne citer que quelques exemples parmi les risques auxquels s’expose le client qui traite avec un opérateur illégal.

*Ce message vous est délivré par Les Entreprises du voyage, organisation représentative des agences de voyages et voyagistes, pour alerter quant à la recrudescence de pratiques illégales pouvant exposer à de graves risques avant, pendant et après le voyage.*

Plus d’infos sur :

[www.partezserein.fr](http://www.partezserein.fr) [www.entreprisesduvoyage.org](http://www.entreprisesduvoyage.org) [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)